

CTSD du 2 juin 2016
Déclaration liminaire des représentants des personnels du SNUipp-FSU

Lors des débats de la carte scolaire, en février dernier, le SNUipp-FSU a alimenté les débats sur la base de la réalité du fonctionnement des écoles et du service public d'éducation dans le département. S'il a indiqué dans son positionnement final, l'écoute et parfois la prise en compte de plusieurs des situations qu'il a portées, le SNUipp-FSU a été la seule organisation syndicale à voter contre le projet présenté par l'administration lors du CTSD du 25 janvier et du CDEN du 3 février 2016. S'il a fait ce choix, ce n'est pas par posture mais en pleine conscience de son rôle d'organisation représentative des personnels et parce que le SNUipp-FSU ne juge pas les effets de la carte scolaire en fonction des orientations supposées du gouvernement en place mais bien de la réalité du terrain et des moyens attribués au service public.

Nous jugions il y a 4 mois que le service public d'éducation ne disposait pas de moyens de réduire les effectifs dans les classes, d'assurer une augmentation des moyens de remplacement à la hauteur des besoins, de dynamiser par de nouvelles créations les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en difficulté, de densifier l'offre de formation continue sur le temps de travail, ...

Nous attestions dans le même temps de la création, même insuffisante, de postes de remplaçants, et de postes pour le dispositif de Plus de Maîtres Que de Classes. Mais, avec un seul poste attribué au département, l'impérieuse nécessité de mettre en place l'obtention de 10 jours de décharges de direction pour les écoles à 2 classes, l'administration a procédé à la fermeture de 17 classes alors qu'elle n'en ouvrait que 6!

Au final, ces décisions aboutissent à une augmentation généralisée du nombre d'élèves par classe, pire celles-ci ont pour conséquence d'acérer un peu plus la concurrence avec l'enseignement privé. Après l'épisode désastreux autour de la mise en place des rythmes dans les seules écoles publiques, l'enseignement laïc n'avait vraiment pas besoins de cela.

Quelle est la situation aujourd'hui? Les documents préparatoires à ce CTSD transmis par l'administration laissent apparaître la nécessité de 11 postes pour couvrir les besoins qu'elle recense. A cela s'ajoutent les situations que la profession a confiées aux représentants du SNUipp-FSU. Nous avons transmis une liste de 10 situations supplémentaires! Le département dispose actuellement de 2,75 postes pour les ajustements et rappelons notre interrogation sur le poste de maître de G du Teil bloqué sans qu'aucun débat n'ait été porté sur cette situation lors des instances de janvier-février 2016. Le SNUipp-FSU affirme que 20 postes sont nécessaires pour permettre au service public d'assurer pleinement sa mission à la prochaine rentrée et d'éviter un nouveau transfert d'élèves vers l'enseignement privé!

Un tel constat nous conforte dans le positionnement que notre organisation a pris en CTSD et en CDEN!

Ce CTSD se déroule, alors que nous apprenons par des sources municipales, que dans quelques jours l'administration départementale présentera devant l'association des maires ruraux d'Ardèche, et en avant première, le dispositif de "convention pour un aménagement durable des territoires scolaires d'Ardèche". Il semble s'agir d'une déclinaison des conventions "ruralité" qui ont été mises en place dans plusieurs départements pour la rentrée prochaine. Là où ils étaient installés pour la prochaine rentrée, les analyses de nos collègues indiquent qu'il s'agit le plus souvent d'un dispositif qui a eu pour effet d'une part d'organiser des économies d'échelle et d'autre part de vider de son sens les instances représentatives. En corollaire, nous savons aussi qu'en fonction des partenaires en présence, ces conventions servent à affaiblir l'enseignement public et laïc! Au regard des orientations affichées par le président des maires ruraux d'Ardèche, qui en toute transparence d'ailleurs, ne cache pas son soutien pour l'enseignement privé, nous voulons dire notre grande vigilance et notre grande inquiétude!

Nous sommes surpris du choix de cette présentation préférentielle à l'association des maires ruraux d'Ardèche. Pour mémoire un CDEN, qui par essence réunit l'ensemble des représentants des collectivités (lorsqu'ils nous font l'honneur de leur présence efficiente), des parents et des personnels, a été réuni le 26 mai sur un ordre du jour minimaliste. Ce dernier aurait bien pu supporter d'entamer le débat sur cette question.

Nous sommes tout autant surpris que ce CTSD n'entame pas ce débat dans le cadre de son ordre du jour et demandons qu'une information soit donnée dès aujourd'hui sur ce dispositif.

Au plan national, l'actualité est marquée, par les négociations Parcours Professionnel Carrière Rémunération. La ministre annonce qu'avec les négociations en cours, le salaire des enseignants devraient dépasser le salaire moyen des enseignants au niveau européen. Pour cela, il faudra créer les conditions d'une augmentation de 300 euros brut par mois, c'est en effet l'écart actuel constaté! D'ores et déjà, on ne peut que s'étonner que les premières propositions du gouvernement, si elles comportent plusieurs aspects positifs, aient aussi pour effet d'une part d'augmenter la durée moyenne pour accéder au onzième échelon qui passerait de 25 ans à 25 ans et 4 mois et d'autre part de dégrader la situation des collègues actuellement aux 10ème et 11ème échelon. De plus, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la création d'un grade supplémentaire qui aurait pour effet de casser l'unité de la profession puisque 98% des enseignants en seraient écartés. Enfin, le SNUipp et la FSU s'interrogent sur la méthode gouvernementale qui consiste à repousser une partie non négligeable des effets de la négociation salariale après les élections présidentielles et législatives de 2017! Si la FSU a signé le protocole PPCR après consultation de la profession en septembre 2015, elle veillera à informer tout au long des discussions les personnels et favorisera toutes les initiatives permettant de mesurer leur appréhension.

L'actualité c'est encore le rejet massif de la loi travail et de son cortège de régressions sociales. Après les mensonges, les argumentations relayées par la presse servile et docile, le gouvernement et le premier ministre se laissent aller aux attaques frontales et au mépris le plus exacerbé envers les responsables syndicaux qui ne se soumettent pas! Le premier ministre ose parler de démocratie lui qui a bafoué la démocratie sociale en niant la représentation syndicale dans un premier temps puis la démocratie politique par l'utilisation du 49,3! Alors que 70% de la population rejette la loi travail, il préfère, comme le fit le gouvernement Fillon pour imposer des régressions historiques sur les retraites, s'appuyer sur des organisations inféodées. Pour la FSU, ce texte est entièrement au profit des employeurs qui pourront faire leur loi dans l'entreprise et imposer des reculs sans précédents. Dans un système concurrentiel, cette loi est une machine infernale qui produira un alignement par le bas des conditions de travail des salariés. La FSU poursuit son travail d'explication auprès de la profession et combattra les contrevérités et la propagande la plus zélée. Elle appelle chaque enseignant à participer activement à la votation que la FSU lance avec 6 organisations syndicales et de jeunesse. De même elle appelle la profession à s'engager pour la journée nationale de grève et de manifestations du 14 juin. **Parce que oui, la modernité, c'est le progrès social, c'est plus de droits et de sécurité pour l'ensemble des salariés et des citoyens. Pas un retour au XIXe siècle.**